

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2010

---

### RÉFORME DE LA REPRÉSENTATION DEVANT LES COURS D'APPEL (Deuxième lecture) - (n° 2836)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 72

présenté par  
M. Bourdouleix, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 34**

Après le mot :

« vigueur »,

rédiger ainsi la fin de cet article :

« le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de fixer la date de la fusion des professions d'avoué et d'avocat à une date fixe permettant aux avoués de préparer leur reconversion.